



COMITE DE SOUTIEN A L'EGLISE RUSSE DE NICE

Le 13 novembre 2006, l'association culturelle responsable, depuis le début des années 1920, de la paroisse orthodoxe Saint-Nicolas à Nice ("A.C.O.R.") a été assignée à comparaître devant les tribunaux niçois par la Fédération de Russie, qui veut s'en approprier les bâtiments, au prétexte que le terrain sur lequel a été construite la cathédrale Saint-Nicolas (communément appelée « église russe de Nice ») a appartenu, avant la révolution d'Octobre 1917, à la famille impériale de Russie.

Classée « **Monument historique** », l'église russe de Nice, dont le contenu vient d'être inscrit au **patrimoine national**, est résolument intégrée à l'histoire culturelle niçoise et française.

Les prétentions de la Fédération de Russie ne sont légitimes ni du point de vue de l'histoire, ni de l'éthique, ni du droit ; la paroisse Saint-Nicolas devrait donc obtenir gain de cause auprès de la justice française, à condition de pouvoir assumer le coût de sa défense face à une superpuissance – l'Etat russe : **la partie n'est assurément pas égale.**

L'A.C.O.R. lance donc un appel à la solidarité publique. Toute marque de soutien et d'encouragement sous forme de contribution aux frais de justice, fut-elle minime, sera accueillie avec reconnaissance.

BON DE SOUSCRIPTION

J'apporte mon appui à l'Association Culturelle Orthodoxe Russe de Nice (A.C.O.R.) face à l'action engagée à son encontre par l'Etat russe ; pour couvrir les frais de défense en justice, je fais un don de :

.....
à l'ordre du « **COMITE DE SOUTIEN A L'EGLISE RUSSE DE NICE** »

59 boulevard Emile Zola, 06130 Grasse

Cpte-Société Générale :

RIB : 30003 01500 00037266802 01

IBAN : FR76 30003 01500 00037266802 01

BIC : SOGEFRPP

Nom et prénom du souscripteur.....

Adresse.....